




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21154-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.588

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : SECTEUR SAUVEGARDE - SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LE RAVALEMENT DES FACADES

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : SECTEUR SAUVEGARDE - SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LE
RAVALEMENT DES FACADES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville est saisie de demandes de subventions pour des travaux de ravalement de façades sur rue, réalisés dans le périmètre du Secteur Sauvegardé d'Aix-en-Provence.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 08 mars 2010, il a été décidé que le système des attributions de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (*alignement opposé des boulevards*), modification des critères et simplification/revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m² décompté comme suit : un taux unique de 21 € par m² de façade, auquel viendra s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux.
- le changement ou la restauration des menuiseries et des ferronneries à concurrence de 15 % du montant TTC du devis accepté.

En conséquence, le tableau ci-joint, présente les attributions proposées sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe, jointe ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 13 559,32 €, sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-2042-1612, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** M. le Trésorier Municipal d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme de 2 037,00 € au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

**2012.588 - SECTEUR SAUVEGARDE - SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LE
RAVALEMENT DES FACADES**

Présents et représentés	: 41
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €						Montant de la subvention
		Mètres	Ville (21 € le m ²)	C.P.A. (7 € le m ²)	S/Total	Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		
						Montant subventionnable	Montant de la subvention	
M.&Mme GARDIOL (propriétaire) 34, rue Jacques de la Roque 13100 Aix en Provence	34, rue Jacques de la Roque	96	2 016,00 €	672,00 €	2 688,00 €	1 561,00 €	234,21 €	2 922,21 €
Madame GUIEU Mireille (propriétaire) Rue de la Banette 04500 Montagnac	6, boulevard Carnot	80	1 680,00 €	560,00 €	2 240,00 €	23 493,26 €	3 523,98 €	5 763,98 €
M. VILLENEUVE Roger (propriétaire) 6, rue Goyrand 13100 Aix en Provence	6, rue Goyrand	115	2 415,00 €	805,00 €	3 220,00 €	4 386,66 €	657,99 €	3 877,99 €
M. GALLAND Pierre (propriétaire) Hôtel des Douanes 6, bd du Château Double 13090 Aix en Provence	11, rue Loubon					2 786,17 €	417,92 €	417,92 €
Madame CALMON Valérie (propriétaire) 23, rue Bédarrides 13100 Aix en Provence	23, rue Bédarrides					1 418,97 €	212,84 €	212,84 €
M. AMIEL Rémy (propriétaire) 182, chemin de Meyreuil 13710 Fuveau	21, rue Papassaudi					2 429,60 €	364,44 €	364,44 €
TOTAL			6 111,00 €	2 037,00 €	8 148,00 €		5 411,38 €	13 559,38 €